

Formation accompagnement bien-être individuelle et collectives, sur 6 x 4 jours avec les techniques de « Relaxation Bio-dynamique » niveau Technicien(ne) et Praticien(ne)

Articles L. 6353-3 à 6353-7 du Code du travail

Entre : L'organisme de formation : **Ressource-attitude**

Ecole de formation gestion de stress et pratiques corporelles bien-être

Siège, 94 Galerie de l'Arlequin - 38100 Grenoble. Tel 0662160394

N° Siret : 38928984400018

N° de déclaration d'activité formation enregistrée sous le n° **84380769238**

Auprès du Préfet de la région Rhône-Alpes et l'étudiant(e) :

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal : ville :

Date de naissance : / /

Tel :mail :@.....

Article 1. OBJET :

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée : « **Devenez animateur praticien en relaxation Bio-dynamique pour « l'activité et la prévention santé et bien-être » des personnes avec les outils pratiques de la relaxation Bio-dynamique** : conscience corporelle, respiration, détente et toutes les clés de l'autonomie psychocorporelle et du mieux vivre.

(Session année 2019 - 2020 à 2022)

Article 2. NATURE ET CARACTERISTIQUES DE L'ACTION DE FORMATION :

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L. 6313-1 du Code du travail.

Elle a pour objectif :

L'acquis et le perfectionnement des compétences dans le domaine des métiers d'accompagnateur en gestion du stress et pour l'animation et la création d'activités de préventions « santé et bien-être par l'activité physique » : CCAS, services à la personne, services de gérontologie, (et par ailleurs : santé physique en entreprises, associations, milieux de l'activité physique, salle de sport, centres de loisir et bien-être, villages vacances, thalasso thérapies ...

La durée de formation Technicien et Praticien est fixée à 180 heures sur 1 à 2 ans selon les programmes suivis par le stagiaire :

- **Moyens pédagogiques et pratiques en stages** : 3 stages de 4 jours x 7 heures soit 28 en résidentiels.
- **Moyens pratiques sur le terrain** : plus 20h de formation pratique sur le terrain (soit 10h en animation de groupe et 10h sur Table), entre le 2^{ème} stage et le 3^{ème} stage.
- **Moyens techniques** : Espaces de formations en stages résidentiels, analyse vidéo, supports pédagogiques, mise en situation des exercices pratiques et des techniques d'animations en stage et sur le terrain, création d'ateliers, évaluations et suivi du formateur.

Moyens de suivi :

- Evaluation théorique et pratique du stagiaire à chaque étape dès son 2^{ème} stage et sur les activités réalisables sur le terrain tout au long de sa formation.
- Création d'ateliers par les stagiaires après son 3^{ème} stage.

Modalités d'évaluation de la formation :

Examen théorique, évaluations pratiques et création d'ateliers sur le terrain

Documents remis au stagiaire à l'issue de chaque stage de la formation :

Attestation de formation et Certification Technicien et Praticien après évaluation des pratiques en relaxation Bio-dynamique avec le stagiaire.

Le programme de la formation est joint au présent contrat.

Article 3. PRE-REQUIS :

L'étudiant reconnaît posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissances suivant : **Niveau bac ou certificat d'étude**

Article 4. ORGANISATION DE L'ACTION :

- L'ensemble des actions de formation se dérouleront selon le programme défini
- Nombre d'heures : 3 x 28h soit 84 h en stages (pour le technicien) et 168h pour le stage praticien(ne) + 2 x 20h sur le terrain (programme fourni en annexe)
- Lieu de stage : **Lieu du ou des stages** : Centre de Formation espace Rivoir, 01430 Vieux d'Izenave dans l'Ain et/ou le Gîte des belles Ombres Les près 38 660 St Marie du Mon
- Nombre de personnes maxi par session de formation : **14 étudiants maxi**

Ressources Attitude, école de formation gestion du stress et pratiques corporelles
N° Siret 38928984400018 Tel : 04 76 49 24 20 / 06 62 16 03 94

Courriel contact@ressource-attitude.fr Site : <https://relaxation-bio-dynamique.com/>

Diplômes, titres ou références des personnes pouvant accéder à cette formation :

Entrepreneurs, spécialistes en ressources humaine, thérapeutes, sophrologues, dans l'accompagnement de personnes âgées, auxiliaires de vie, thérapeutes, coachs, animateurs d'activités préventions santé, bien-être, sportifs ou éducatifs, dans la gestion de stress...

Article 5. FORMATEURS :

- Nom prénom titres et qualités du formateur :

Pierre Pyronnet, formateur spécialisé en communication et en gestion de situations de stress et de conflit. 35 années de pratique des arts martiaux et initiateurs de la relaxation Bio-dynamique depuis 1990.

Article 6. REGLEMENT INTERIEUR :

Le règlement intérieur est joint au présent contrat. Il est, par ailleurs, affiché dans les locaux de l'organisme.

Article 7. DELAI DE RETRACTATION :

A compter de la date de signature du présent contrat, l'étudiant dispos d'un délai de **20 jours** pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 8. DISPOSITIONS FINANCIERES (je choisis le formule) :

1- Le prix de l'action de Technicien(ne) : 3 x 4 jours de formation est fixé à : **2250€**
Coût horaire de formation stagiaire = **26,78€**

2- Le prix de l'action Technicien et Praticien : 6 x 4 jours de formation est fixé à : **4500€**
Coût horaire de formation stagiaire = **26,78€**

3- Dans le cadre du CPF, notre formation Technicien et directement associer à une formation création d'entreprise pour un montant de 2750€ + une formation en ligne (d'une valeur de 397€ inclus + 20h de coaching)

L'étudiant s'engage à payer la prestation selon les modalités de paiement suivantes :

- Après un délai de rétractation mentionné à l'article 7 du présent contrat, L'étudiant effectue un 1 versement d'un **montant de 200 € pour sa réservation avant chaque stage** et déductible après paiement du ou des stages)

- Le paiement du solde, à la charge de l'étudiant, est exigé avant le début de la formation et non exigé, après l'accord de la prise en charge de l'organisme payeur, le cas échéant.
- Le stagiaire devra proposer un ou plusieurs chèques de caution pendant la durée de mise en attente du ou des paiements par l'organisme payeur.

Article 10. **LITIGE EVENTUEL** :

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Commerce de Grenoble sera seul compétent pour régler le litige.

Je choisis la formation de Au Tarif de

Fait en double exemplaire, à..... Le..... / /

Pour l'étudiant(e)

(Nom prénom et signature de l'étudiant(e))

Pour l'organisme de formation

(Nom et qualité du signataire)

Pierre Pyronnet

Ressource-Attitude

94, Galerie Arlequin

38100 GRENOBLE

SIRET : 389 289 84400018

N° de Formation : 84380769238